

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs

DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

L. A. WILSON, *Président*

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire*

Montréal, 16 Janvier 1902.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, tenue le 2 janvier courant, au "Monument National", sous la présidence de Lawrence A. Wilson.

Soumise et lue une lettre de La Compagnie de Publications Commerciales, offrant la publication d'un journal commercial spécial, à la disposition de l'Association, en échange de lui accorder le titre d'organe officiel de l'Association. Le nom du journal serait "Liqueurs et Tabacs." Il est résolu en conséquence, savoir :

" Attendu que la Cie de Publications Commerciales a donné avis à notre Association de son intention de faire paraître dans le courant de janvier 1902, une publication intéressant spécialement les personnes engagées dans le commerce des Vins, Liqueurs, Tabacs et lignes accessoires ;

" Attendu que les éditeurs ont spontanément offert à notre Association de placer cette nouvelle publication—" Liqueurs et Tabacs"— sous son patronage et de nous ouvrir toutes larges ses colonnes, tant pour la publication in-extenso des rapports de nos assemblées que pour la discussion de toutes les questions de nature à intéresser le Commerce des Liqueurs et Tabacs ;

" Attendu que la Compagnie de Publications Commerciales édite, depuis de longues années, avec un succès incontesté, deux journaux de Commerce, justement estimés, et que cette Association a tout lieu de croire que " Liqueurs et Tabacs " aura un succès au moins égal à celui des journaux précités ;

" Attendu qu'il importe à l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal d'avoir un organe pour la défense de ses intérêts généraux auprès des pouvoirs publics ;

" Que les membres de cette Association encouragent par tous les moyens en leur pouvoir la publication de " Liqueurs et Tabacs, " qu'ils la recommandent dans toutes les maisons avec lesquelles ils font affaire et qu'ils en assurent ainsi le succès pour le plus grand bien de l'Association, et en reconnaissance, pour les éditeurs, des efforts qu'ils feront pour assurer à ce journal une place marquante dans le domaine de la publicité."

Vraie copie,

(Signé)

L. A. LAPOINTE,

Secrétaire.